



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2026  
Reçu en préfecture le 25/03/2026  
Publié le 26/03/26  
ID : 065-216502260-20260320-D2026018-DE

Séance du 20 mars 2026 à 18h30

2026/018

**Présents :** VINCENT Gisèle, SOULÉ-PÉRÉ Philippe, MARQUEZ Stéphanie, DUHAMEL Michel, CAZABAN Laetitia, ABADIE Sébastien, DE LUYCKER Diane, MADELAINE Jean-Christophe, TOSON Régine, ALMENDRO Serge, TRÉBUCQ Sandrine, ARRIZABALAGA Alexandre, MARTY-MAHE Ingrid, CASTÉRA Yves, VERDIÉ Marie, ESPOUEY Jérôme, BOURDEAU Christine, POUBLAN Jean-Damien, BORDAT Elisabeth, LHOSSSEIN Bernard, ÉCORCHON Caroline, BOUHABEN Laurent, GUIRAUD Nathalie

**Absents :**

Elue secrétaire de séance : Diane DE LUYCKER

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 16 mars 2026

**DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUX SEIN DES SYNDICATS ET DES  
STRUCTURES PUBLIQUES OU ASSOCIATIVES**

Mme le Maire rappelle que, pour la représentation de la commune au sein des syndicats, il convient de voter pour désigner les délégués.

Pour le Syndicat Départemental d'Énergie, il est proposé de désigner :

Nom du Syndicat	Nb	Délégué titulaire	Nb	Délégué suppléant
Syndicat des Énergies	1	Gisèle VINCENT	1	Jérôme ESPOUEY

Pour le SYMAT et le SEABB, il convient d'informer la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées des délégués que la commune souhaite nommer. En effet, il appartient à la CATLP qui adhère à ces syndicats pour le compte de la commune de nommer les représentants communaux.

Nom du Syndicat	Nb	Délégués Titulaires	Nb	Délégués Suppléants
SYMAT	1	Philippe SOULE-PERE	1	Stéphanie MARQUEZ
SEABB	2	Stéphanie MARQUEZ Jean-Damien POUBLAN	2	Christine BOURDEAU Bernard LHOSSSEIN


S'agissant des structures publiques et associatives, il convient de désigner les délégués communaux suivants :

Nom du Syndicat	Nb	Délégués Titulaires	Nb	Délégués Suppléants
Récup'Action	1	Diane DE LUYCKER	1	Marie VERDIÉ
CA du Lycée Agricole	1	Caroline ECORCHON	1	Elisabeth BORDAT
Association SAGV	1	Christine BOURDEAU	1	Nathalie GUIRAUD
Association des communes forestières	1	Jean-Christophe MADELAINE	1	Sébastien ABADIE
Conseil d'école	1	Stéphanie MARQUEZ	1	Jérôme ESPOUEY

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate ces délégués pour représenter la commune au sein des organes délibérants des syndicats et des structures associatives-publiques.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU soit par courrier, soit par l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance



Diane DE LUYCKER

Le Maire,



Gisèle VINCENT